

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

RAPPORT SUR LES RISQUES

**PILIER 3
31 MARS 2025**

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ



**CRÉDIT AGRICOLE
S.A.**

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

Indicateurs clés phasés au niveau de Crédit Agricole S.A. (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), tel que modifiés par le règlement (UE) 2024/1623 CRR3. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les entités d'assurance de Crédit Agricole S.A. appliquent la norme IFRS 17.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ces montants incluent également le résultat conservé de la période¹.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		31/03/2025	31/12/2024	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	49 142	48 507	47 206	46 236	46 508
2	Fonds propres de catégorie 1	57 803	55 775	53 100	53 361	53 571
3	Total des fonds propres	74 640	72 216	69 767	70 251	69 971
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	404 699	415 240	402 294	399 170	392 684
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	404 699				
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	12,14%	11,68%	11,73%	11,58%	11,84%
5a	Sans objet					
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	12,14%				
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	14,28%	13,43%	13,20%	13,37%	13,64%
6a	Sans objet					
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	14,28%				
7	Ratio de fonds propres total (%)	18,44%	17,39%	17,34%	17,60%	17,82%
7a	Sans objet					
7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	18,44%				
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,65%	1,65%	1,65%	1,65%	1,65%
EU 7e	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,93	0,93	0,93	0,93	0,93
EU 7f	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,65%	9,65%	9,65%	9,65%	9,65%

¹ Les ratios de solvabilité réglementaires CET1, Tier 1, Total capital et levier, qui n'intègrent pas le résultat conservé de la période, s'élèvent au 31/03/2025 à respectivement 11,90%, 14,04%, 18,20% et 3,96%.

Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)

8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,61%	0,65%	0,65%	0,65%	0,63%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,09%	0,09%	0,01%	0,01%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,20%	3,24%	3,16%	3,16%	3,13%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,85%	12,89%	12,81%	12,81%	12,78%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	6,68%	6,19%	5,96%	6,13%	6,40%

Ratio de levier

13	Mesure de l'exposition totale	1 434 139	1 446 345	1 399 424	1 388 570	1 380 824
14	Ratio de levier (%)	4,03%	3,86%	3,79%	3,84%	3,88%

Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)

EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)

EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

Ratio de couverture des besoins de liquidité

15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	290 758	296 346	299 538	299 426	303 509
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	298 765	302 854	303 505	304 412	307 861
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	96 424	98 787	98 371	97 250	96 053
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	202 341	204 068	205 134	207 162	211 808
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	143,87%	145,26%	146,16%	144,67%	143,28%

Ratio de financement stable net

18	Financement stable disponible total	1 043 755	1 033 942	1 013 506	1 018 581	989 940
19	Financement stable requis total	921 717	916 183	891 982	897 284	862 297
20	Ratio NSFR (%)	113,24%	112,85%	113,62%	113,52%	114,80%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement (UE) n°575/2013 (CRR) en vigueur.

Indicateurs clés – Exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm (EU KM2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 10 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente une vue globale des ratios de résolution ainsi que les exigences de MREL s'appliquant au Groupe Crédit Agricole.

		MREL	TLAC					
			31/03/2025	31/03/2025	31/12/2024	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2024
Fonds propres et engagements éligibles, ratios et composantes (en m€)								
1	Fonds propres et engagements éligibles	218 032	182 245	175 673	173 769	169 911	168 662	
<i>EU-1a</i>	dont: fonds propres et engagements subordonnés	182 245						
2	Montant total d'exposition au risque du groupe de résolution (TREA) ¹	640 578	640 578	653 368	635 856	627 666	617 810	
3	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA¹	34,04%	28,45%	26,89%	27,33%	27,07%	27,30%	
<i>EU-3a</i>	dont: fonds propres et engagements subordonnés	28,45%						
4	Mesure de l'exposition totale (TEM) ¹ du groupe de résolution	2 173 126	2 173 126	2 185 581	2 129 697	2 111 716	2 106 002	
5	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la TEM¹	10,03%	8,39%	8,04%	8,16%	8,05%	8,01%	
<i>EU-5a</i>	dont: fonds propres et engagements subordonnés	8,39%						
6a	L'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 4, du règlement (UE) no 575/2013 s'applique-t-elle? (exemption de 5 %)		Non	Non	Non	Non	Non	
6b	Montant agrégé d'instruments d'engagements éligibles non subordonnés autorisés si l'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013 est appliquée (exemption de 3,5 % max.) ²		0	0	0	0	0	
6c	Si une exemption de la subordination plafonnée s'applique en vertu de l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013, le montant de financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui est comptabilisé à la ligne 1, divisé par le financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui serait comptabilisé à la ligne 1 si aucun plafond n'était appliqué (en %)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)								
<i>EU-7</i>	MREL exprimée en pourcentage du TREA³	22,01%						
<i>EU-8</i>	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés ³	18,25%						
<i>EU-9</i>	MREL exprimée en pourcentage de la TEM	6,25%						
<i>EU-10</i>	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	6,25%						

¹Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

²Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2025.

³Niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, un coussin pour risque systémique de 0,06% et le coussin contracyclique fixé à 0,76% pour le Groupe CA au 31 mars 2025). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 26,33% et un ratio MREL subordonné supérieur à 22,57%.

Au 31 mars 2025, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 28,45% des RWA et 8,39% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible². Il est supérieur aux exigences respectives de 22,32% des RWA (exigence incluant un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, un coussin pour risque systémique de 0,06% et le coussin contracyclique fixé à 0,76% pour le Groupe CA au 31 mars 2025) et de 6,75% de l'exposition en levier.

A la même date, le Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL 34,04% des RWA et 10,03% de l'exposition en levier, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

² Le ratio TLAC réglementaire, qui n'intègre pas le résultat conservé de la période, s'élève au 31/03/2025 à 28,18% des RWA et 8,31% de l'exposition en levier. Le ratio MREL lui s'élève à 33,76% des RWA et 9,95% de l'exposition levier.

Composition et évolution des emplois pondérés

Au titre de l'application du Règlement (UE) n°2024/1623 («CRR 3») en vigueur depuis 1er janvier 2025 l'état suivant a été modifié :

- Le tableau EU OV1 a été adapté afin d'intégrer les nouvelles exigences CRR3, notamment l'inclusion de l'impact de l'*output floor* (étant précisé que l'*output floor* ne s'applique qu'au plus haut niveau de consolidation, celui du Groupe Crédit Agricole), et une présentation plus détaillée des montants d'emplois pondérées (RWA) liés au risque de CVA.

Synthèse des emplois pondérés

Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

31/03/2025 (en millions d'euros)	Montant total d'exposition au risque (TREA)		Total des exigences de fonds propres
	a	b	
	31/03/2025	31/12/2024	
1 Risque de crédit (hors CCR)	298 489	326 054	23 879
2 Dont approche standard	155 270	115 222	12 422
3 Dont approche NI simple (F-IRB)	55 355	17 547	4 428
4 Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a Dont actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	-	44 687	-
5 Dont approche NI avancée (A-IRB)	87 864	143 987	7 029
6 Risque de crédit de contrepartie – CCR	17 407	20 904	1 393
7 Dont approche standard	4 550	4 486	364
8 Dont méthode du modèle interne (IMM)	7 532	10 459	603
EU 8a Dont expositions sur une CCP	1 101	760	88
9 Dont autres CCR	4 224	5 199	338
10 Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA	10 606	5 056¹	848
EU 10a Dont approche standard (SA)	-	-	-
EU 10b Dont approche de base (F-BA et R-BA)	10 606	-	848
EU 10c Dont approche simplifiée	-	-	-
15 Risque de règlement	4	2	-
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	9 792	9 562	783
17 Dont approche SEC-IRBA	2 090	1 479	167
18 Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	5 868	6 048	469
19 Dont approche SEC-SA	2 612	2 001	209
EU 19a Dont 1 250 % / déduction	(778) ²	34	(62)
20 Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	12 799	11 677	1 024

¹ Les montants au 31/12/2024 de RWA liés au risque de CVA, alors présentés à la ligne EU 8b, ont été repositionnés au 31/03/2025 dans le sous-total en ligne 10. Calculés au 31/12/2024 selon les approches prévues par le CRR2, ils ne sont pas détaillés dans le présent tableau OV1 qui subdivise la ligne 10 uniquement selon les approches prévues par le CRR3.

Par ailleurs, le montant du total des RWA liés au risque de CVA connaît une forte progression (10,6 Md€ contre 5,1 Md€) due à l'utilisation des nouvelles approches de base prévues par le CRR3.

² La variation en ligne 19a s'explique par un changement de méthodologie dans la déclaration des titrisations suite à une recommandation du régulateur.

21	Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	4 496	4 069	360
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	8 303	7 608	664
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
24	Risque opérationnel	55 602	41 985	4 448
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	10 237	9 798	819
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	-
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
29	TOTAL	404 699	415 240	32 376

Risque de crédit

Évolution des RWA : approche fondée sur les notations internes

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (CR8)

31/03/2025

		RWA
(en millions d'euros)		
1	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2024)	161 535
2	Taille de l'actif (+/-)	(6 488)
3	Qualité de l'actif (+/-)	417
4	Mise à jour des modèles (+/-)	(485)
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	(1 420)
8	Autres (+/-)	(10 341)
9	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2025)	143 219

La variation figurant en ligne 8 " Autres (+/-) " du tableau CR8 s'explique principalement par les gains de RWA liés à la titrisation synthétique chez Crédit Agricole CIB : au premier trimestre 2025, de nouveaux programmes de titrisation ont été mis en place.

Risque de contrepartie

Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

31/03/2025

		RWA
<i>(en millions d'euros)</i>		
1	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2024)	10 459
2	Taille de l'actif	110
3	Qualité de crédit des contreparties	42
4	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	-
5	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	(2 371)
6	Acquisitions et cessions	-
7	Variation des taux de change	-
8	Autres	(708)
9	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2025)	7 532

Risque de marché

Évolution des RWA en méthode des modèles internes (AMI)

ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR2-B)

31/03/2025		VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total RWA	Total des fonds propres requis
<i>(en millions d'euros)</i>								
1	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2024)	1 428	4 010	2 170			7 608	609
1a	Ajustement réglementaire	949	2 974	-			3 923	314
1b	RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	479	1 036	2 170			3 686	295
2	Variations des niveaux de risque	(32)	52	908			928	74
3	Actualisations/variations du modèle							
4	Méthodologie et politique							
5	Acquisitions et cessions							
6	Variations des taux de change	(62)	(160)	(31)			(253)	(20)
7	Autres							
8a	RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	385	928	3 048			4 361	349
8b	Ajustement réglementaire	1 149	2 647	148			3 943	315
8	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2025)	1 533	3 575	3 195			8 303	664

Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité LCR (EU LIQ1)

LCR moyen* sur 12 mois glissants calculé au 30/06/2024, 30/09/2024, 31/12/2024 et 31/03/2025 (*moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois en m€)

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Niveau de consolidation : CREDIT AGRICOLE S.A. (en millions d'euros)		31/03/2025	31/12/2024	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2025	31/12/2024	30/09/2024	30/06/2024
EU 1a	Trimestre se terminant le	31/03/2025	31/12/2024	30/09/2024	30/06/2024	31/03/2025	31/12/2024	30/09/2024	30/06/2024
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					290 758	296 346	299 538	299 426
SORTIES DE TRESORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	406 338	407 502	407 852	408 238	25 398	25 401	25 460	25 591
3	Dépôts stables	288 069	288 913	290 227	291 931	14 403	14 446	14 511	14 597
4	Dépôts moins stables	118 269	118 588	117 625	116 306	10 994	10 955	10 949	10 995
5	Financement de gros non garanti	356 693	354 036	351 031	348 875	168 782	170 960	172 146	172 945
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	164 433	162 452	161 178	161 342	50 448	51 686	53 507	55 304
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	169 826	168 342	166 486	163 564	95 900	96 031	95 272	93 672
8	Créances non garanties	22 434	23 243	23 367	23 969	22 434	23 243	23 367	23 969
9	Financement de gros garanti					39 780	39 735	37 022	36 746
10	Exigences supplémentaires	197 174	198 370	202 690	206 671	53 217	53 899	55 602	56 500
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	26 736	32 217	37 928	42 537	19 656	21 083	22 809	23 533
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance								
13	Facilités de crédit et de trésorerie	170 438	166 153	164 762	164 134	33 562	32 816	32 793	32 967
14	Autres obligations de financement contractuel	52 594	55 556	56 215	54 584	7 615	9 047	9 385	8 916
15	Autres obligations de financement éventuel	75 635	72 453	71 294	70 475	3 973	3 813	3 755	3 714
16	TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE					298 765	302 854	303 370	304 412

ENTREES DE TRESORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	294 004	286 431	268 716	253 922	35 736	37 272	37 041	37 042
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	71 426	71 855	71 076	70 163	50 409	50 874	50 684	50 231
19	Autres entrées de trésorerie	10 279	10 641	9 984	9 977	10 279	10 641	9 984	9 977
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)								
20	TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	375 709	368 927	349 777	334 062	96 424	98 787	97 709	97 250
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%								
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	310 393	300 723	283 922	269 796	96 424	98 787	97 709	97 250
21	COUSSIN DE LIQUIDITE					290 758	296 346	299 538	299 426
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE*					202 341	204 068	205 661	207 162
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE**					143,87%	145,26%	145,72%	144,67%

*les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75% maximum des sorties brutes), le cas échéant

**les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.